PLAN D'ACTION - ENJEU 3B

Collaborer avec les autres gouvernements, les autres ministères fédéraux, les provinces et la société civile pour donner suite aux engagements internationaux, y compris ceux de Rio (changement climatique, biodiversité et désertification), du Caire (démographie durable), de Beijing (rôle de la femme et contribution de la femme au DD), de Copenhague (développement social), de Berlin (changement climatique), d'Habitat II à Istanbul (villes et collectivités durables), de Rome (alimentation mondiale) et d'autres tribunes semblables pour assurer la réalisation et la progression continue des buts et objectifs de développement durable de la politique étrangère.

ACTION	POINTS DE REPÈRE
Collaborer avec les provinces/territoires, les autres gouvernements, les AMF et la société civile à la mise en oeuvre des objectifs d'Action 21 de Rio, des conventions environnementales et des accords conclus au Caire, à Copenhague, à Beijing, à Istanbul et à Rome.	Selon les exigences nationales et internationales en matière de production de rapports.
Aider le Commissaire à l'environnement et au DD à préparer un rapport sur la mise en oeuvre d'ententes internationales en matière de DD.	Aider à la préparation et à l'entretien d'une base de données détaillée.

PLAN D'ACTION - ENJEU 3C

Appuyer et favoriser les initiatives volontaires de gestion du développement durable lancées par des organisations du secteur privé et de la société civile (certification ISO 14000, etc.).

ACTION	POINTS DE REPÈRE
Continuer à développer des relations coopératives d'établissement de consensus avec le secteur privé et la société civile, afin d'intégrer et de promouvoir l'adoption d'initiatives et d'approches volontaires de développement durable, y compris des mesures comme les pratiques d'achats écologiques, l'équité en matière d'emploi, l'écologisation des opérations des organisations et la conformité aux normes ISO.	Mettre au point et en oeuvre des mécanismes permanents de consultation et de formation de consensus.